

II

*Le Ministre des Affaires étrangères de la République orientale de l'Uruguay
à l'Ambassadeur du Canada*

(Traduction)

Montevideo, le 28 août 1972

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence, pour accuser réception de votre Note no. 61 du 15 août de l'année en cours, que je transcris ci-dessous:

(Voir Note canadienne N° 61 du 15 août 1972)

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence que le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay, accepte les dispositions de ladite Note et convient à ce que la Note et la présente réponse constituent un Accord entre nos deux Gouvernements, qui entrera en vigueur une fois approuvé par le Pouvoir législatif.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma plus haute considération.

*Le Ministre des Affaires étrangères,
JOSÉ A. MORA OTERO*

Son Excellence M. Alfred P. Bissonnet,
Ambassadeur du Canada,
Montevideo.